

Elections - BAM

Conseil d'administration

2023-2026

1. Informations générales

1.1 Qui peut participer ?

Tous les membres, en ordre de cotisation, peuvent poser leur candidature à concurrence d'une candidature par membre.

Pour soumettre votre candidature (en utilisant ce modèle), veuillez envoyer une photo, un bref CV ainsi que votre lettre de motivation à yves.van.durme@marketing.be.

Toutes les candidatures seront publiées sur le site web de BAM, qui diffusera régulièrement une communication sur la liste des candidats.

L'assemblée générale aura lieu le **14 juin** prochain à 17h30.

Les candidatures peuvent d'ores et déjà être déposées. La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 7 juin 2023**.

1.2 Fonctionnement et responsabilité

Le Conseil d'administration est constitué de 12 membres, élus pour un mandat de 3 ans.

Le Conseil se réunit généralement quatre fois par an pour des réunions de 2 à 3 heures maximum. Les réunions ont lieu soit au siège de l'association (c/o Roularta, Bruxelles) soit dans les locaux d'un des administrateurs.

Outre la responsabilité et contrôle administratif et financier de l'association, le Conseil a surtout pour mission de définir la stratégie long terme de l'association, ses axes de développement, ses ambitions. Un comité exécutif composé du ou de la Président(e) du Conseil, du ou de la Trésorier(e) et du ou de la Vice-Président(e) veille avec le CEO au suivi fonctionnel de l'association.

1.3 Composition

Les statuts de l'association ne prévoient aucun quota sous aucune forme. Cependant, en 2019, le Conseil d'administration s'est prononcé pour un objectif de parité en son sein. Parité de genre, de langue mais aussi de métier. L'objectif étant de constituer un conseil le plus représentatif possible des différentes sensibilités.

BELGIAN ASSOCIATION OF MARKETING VZW/ASBL

Raketstraat 50, 1130 Brussel – T: +32 2 234 54 00 – E: info@marketing.be – www.marketing.be
BTW/TVA: BE0672.863.759 – IBAN: BE03 3630 6660 4684 – BIC: BBRUBEBB

1.4 Processus

Lors de l’AG, chaque membre présent ou représenté pourra participer au vote, à concurrence d’une voix par membre, « corporate » ou « solo ». Les 12 candidats qui auront recueilli le plus de voix sont élus administrateurs.

Dans la foulée, ces 12 administrateurs élisent le ou la Président(e) du Conseil, le ou la Trésorier(e) et le ou la Vice-Président(e).

2. Information personnelles

Pour soumettre votre candidature, veuillez fournir les informations suivantes à [Yves.van.durme@marketing.be](mailto: Yves.van.durme@marketing.be) :

- **Vos coordonnées** : Nom, prénom, fonction, adresse privée** et email
- **Un bref CV** - 500 caractères*
- **Un texte démontrant votre motivation et la manière dont vous envisagez l'évolution du marketing au sein de BAM dans les années à venir** - 500 caractères*.
- **Une photo récente**
- **Une copie de votre pièce d'identité****

* Veuillez rédiger votre texte (CV et motivation) en néerlandais et en français ou en anglais.

** L'adresse privée et la copie de votre carte d'identité ne seront utilisées que lorsque vous serez élu.

3. Informations complémentaires

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter [Yves.van.durme@marketing.be](mailto: Yves.van.durme@marketing.be).

- Statuts et page du BAM où les candidatures sont listées : <https://www.marketing.be/fr/bam-elections-2023>